**Contrat de saillie 2021 : *REGALO***





**Acheteur :**

\*NOM :

\*PRENOM :

\* ADRESSE :

\*TELEPHONE :

\*MAIL :

**CONDITIONS DE VENTE**

* IART : 300 euros à la réservation + 500 euros au 1/10 garantie poulain vivant ( la partie encaissable au 1/10 est reportable l’année suivante en cas de résultat négatif sur présentation d’un certificat vétérinaire avant le 1/10/2021 ).
* Frais de transport : 80 euros (IART) par envoie sauf en cas d’insémination au haras du Vencedor.

Le contrat est à retourner au Haras du Vencedor accompagné des deux chèques. Aucun envoie ne sera fait avant encaissement du 1 er règlement de 300 euros ( ou 380 euros en cas d’envoi )

et bonne réception du contrat signé et des deux chèques. ( Ordre : **Florence Gerbeaux** )

* Le haras du Vencedor ne pourra être tenu pour responsable si toutefois la jument restait vide.
* Le futur poulain sera OC ou AES à la convenance de l’acheteur.
* En cas d’impossibilité de l’étalon à assurer la saison de monte, l’acheteur pourra choisir un autre étalon du haras ( moyennement un réajustement de tarif le cas échéant) ou choisir de reporter son contrat l’année suivante.

**CONDITIONS D’UTILISATION**

La saillie est réservée à :

\*NOM DE LA JUMENT :

\*N°SIRE :

\*PERE :

\* MERE :

\* CENTRE DE MISE EN PLACE :

\*ADRESSE :

\*TELEPHONE :

* Les juments inséminées au haras du Vencedor sur demande de leurs propriétaires seront suivies par Equivet Services. Les frais liés à l’insémination seront entièrement à la charge de l’acheteur.
* Des frais d’hébergement de 10 euros par jour ht soit 12 euros ttc seront à régler avant le départ de la jument à Madame Florence Gerbeaux. Celle-ci sera hébergée en paddock/boxe et nourri deux fois par jour au floconné + deux portions de foin.
* Le propriétaire de la jument s’engage à signaler tout comportement dangereux ou particulier avant l’arrivée de la jument.

Signature de l’acheteur Signature du vendeur

 (Précédé de la mention « lu et approuvé »)

